

Nora Lafi

L'Empire ottoman en Afrique : perspectives d'histoire critique

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Nora Lafi, « L'Empire ottoman en Afrique : perspectives d'histoire critique », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique* [En ligne], 128 | 2015, mis en ligne le 01 juillet 2015, consulté le 09 septembre 2015. URL : <http://chrhc.revues.org/4505>

Éditeur : Association Paul Langevin
<http://chrhc.revues.org>
<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :
<http://chrhc.revues.org/4505>

Document généré automatiquement le 09 septembre 2015. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

© Tous droits réservés

Nora Lafi

L'Empire ottoman en Afrique : perspectives d'histoire critique

Pagination de l'édition papier : p. 59-70

- 1 La nature partiellement africaine de l'Empire ottoman a longtemps été minimisée, voire déniée, par différents courants de l'historiographie. Pour les tenants de l'impérialisme colonial français en Afrique du Nord, et ceux qui parfois en reprennent les concepts sans remise en question fondamentale, la période ottomane n'a été qu'une période de rattachement lâche, de faible intégration et de simple domination militaire. Dans les historiographies nationales nord-africaines qui se sont développées depuis la fin des occupations coloniales, la période ottomane est aussi souvent vue comme, justement, une occupation ayant simplement précédé celles de l'ère coloniale. Là aussi, la dimension d'intégration impériale est constamment minimisée, au profit d'une lecture nationale segmentaire de cette période pourtant cruciale de l'histoire. Cette lecture tend paradoxalement à reprendre les paradigmes coloniaux sur l'époque ottomane, sa périodisation et l'examen de sa nature. Aujourd'hui encore, les réflexions tant sur l'histoire de la région que sur la notion d'empire peinent à revenir sur l'inertie de telles visions. La dimension africaine de l'impérialité ottomane continue d'être absente des discussions sur la notion d'empire comme sur l'histoire de la région. En 2008 un dossier des *Annales* consacré à la question des identités nationales dans les constructions impériales faisait encore largement l'impasse sur le cas ottoman¹. Pourtant, une conjonction de plusieurs renouvellements historiographiques et interprétatifs en cours invite à une lecture nouvelle de la nature de l'appartenance ottomane de l'Afrique du Nord.
- 2 La première composante de cette propice conjonction tient au profond renouvellement constaté depuis maintenant vingt ans dans les études ottomanes. Sous l'impulsion à la fois de chercheurs s'attachant à lire l'histoire de l'appareil de gouvernement ottoman en termes de sciences sociales et d'une nouvelle posture d'interprétation des archives, on a progressivement rompu avec les lectures statiques et figées de l'histoire institutionnelle ottomane qui ont longtemps eu cours. Des études sur les origines de la dynastie ottomane et sur l'extension du territoire de son État ont montré combien, entre fin du Moyen Âge et période moderne, les processus avaient été complexes et avaient fait place à des dimensions de négociation et de reconnaissance des acquis antérieurs, pour les villes et provinces incluses peu à peu dans l'Empire². La gouvernance de la diversité à l'ottomane, qui fait que dans les villes de l'Empire des populations de diverses communautés confessionnelles et ethniques ont vécu ensemble, à l'heure où l'Europe chrétienne se repliait sur une conception étroite au prix de violents processus d'exclusion, de ségrégation et parfois d'épuration ethnique et religieuse, comme dans la péninsule ibérique d'où sont expulsés juifs et musulmans, a aussi été analysée sous un jour nouveau. Elle n'est pas une simple tolérance de la différence, elle est constitutive de la nature même de l'Empire et en fonde la plupart des procédés de gouvernance³. Les communautés confessionnelles sont reconnues comme corps civiques dotés de droits, et des fonctions de gouvernance leur sont déléguées. En cela aussi, l'Empire ottoman est un empire. La parution en 2008 de l'ouvrage de Karen Barkey, *Empire of Difference*, a formalisé sur ces points une perspective d'interprétation que de plus en plus de chercheurs partageaient⁴.
- 3 La deuxième composante tient au développement d'une histoire critique de la période coloniale, qui s'est attachée à déconstruire les paradigmes d'interprétation hérités de cette période⁵. La notion d'empire en contexte colonial a été soumise à un effort de déconstruction critique. Les mécanismes de la domination coloniale ont été analysés d'une manière nouvelle, qui a insisté sur la négation des capacités civiques des populations occupées et sur la construction d'un appareil de gouvernance qui organisait, par la violence, la séparation et l'oppression⁶.

- 4 La troisième composante tient au renouveau des études nord-africaines, qui enfin se départissent de l'inertie née du paradoxal rapprochement entre interprétations héritées du colonialisme et lectures nationalistes segmentaires de l'histoire nord-africaine. Dans une certaine mesure, on commence à se rendre compte, en Tunisie, en Algérie, en Libye et en Égypte, des impasses interprétatives induites par une vision caricaturale de la période ottomane en Afrique. Alors que certains historiens parlaient encore il y a dix ans de « colonisation turque », ce type d'expression a désormais disparu. La formule certes mettait en valeur les mouvements d'indépendance nationale, mais aussi avait pour corollaire une minimisation implicite de la colonisation européenne qui avait succédé à la période ottomane. Divers colloques ont été organisés, de Tripoli à Constantine et de Tunis à Istanbul, sur une nouvelle lecture de l'histoire ottomane nord-africaine. Surtout, les historiens maghrébins retrouvent le chemin des archives stambouliotes, après plusieurs générations pour lesquelles le graal archivistique était constitué par les archives françaises ou britanniques. Cela a certes eu le mérite de produire des travaux de grande qualité, et aussi une appropriation par ces historiens d'un passé souvent volé, mais a eu en revanche comme conséquence une forte coupure de fait avec les sources ottomanes de l'histoire. Cette coupure était même de nature linguistique. Elle induisait aussi une incompréhension du système de gouvernance à l'ottomane, qui était toujours vu au travers du prisme de sa perception par des Européens. Mais, malgré cette disposition potentiellement favorable et la parution de diverses études locales apportant un éclairage nouveau, s'attachant à des aspects jusque-là peu explorés, peu de choses nouvelles ont été écrites sur la nature de l'impérialité ottomane en Afrique du Nord. Pour cela, la région demeure un peu à l'écart de ce qui a pu être fait pour le Levant, les Balkans ou pour ce qui constitue aujourd'hui la Turquie elle-même. Les historiens turcs, qui aujourd'hui sont à la pointe du renouveau des études ottomanes, ont d'ailleurs longtemps cultivé une double cécité sur l'impérialité ottomane en Afrique : celle issue de l'orientalisme à la turque du début du XX^e siècle⁷, puis d'une lecture nationale turque de l'histoire ottomane, et celle issue du choc linguistique d'une réforme de l'écriture qui les avait coupés de leurs propres archives et histoire.
- 5 Le présent essai tente d'identifier certaines des pistes potentielles d'une interprétation de la période ottomane en Afrique et de la dimension africaine de l'Empire ottoman qui se fasse à l'aune de ces différents tournants historiographiques, méthodologiques et idéologiques. Il s'agit aussi de commencer d'illustrer certaines des pistes de recherches que suggère cette évolution, par l'interprétation critique de certains points clés. Ce travail est fondé aussi bien sur un positionnement par rapport à l'historiographie existante que sur tout un ensemble de recherches historiques en archives, notamment aux archives centrales de l'Empire ottoman à Istanbul (BOA), mais aussi dans les dépôts locaux de diverses provinces ottomanes nord-africaines, de Tunis à Tripoli et d'Alger au Caire⁸.

La place de l'Afrique du Nord dans le processus de construction impériale ottomane

- 6 Les provinces côtières d'Afrique du Nord sont intégrées à l'Empire ottoman au début du XVI^e siècle⁹. Il s'agit pour l'Empire, qui renforce par la prise de la toujours capitale de l'Empire romain en 1453 sa dimension justement impériale (mais celle-ci, y compris son héritage byzantin, était déjà forte à Edirne), de contrer l'avancée chrétienne dans la péninsule ibérique, qui met fin à plusieurs siècles de prospérité musulmane en Occident. Les relations entre les ports de Méditerranée méridionale et Istanbul sont intenses dès ce moment où l'Empire s'affirme davantage sur la scène méditerranéenne. Face à la menace espagnole essentiellement, les élites marchandes d'Afrique du Nord voient l'intégration à l'Empire comme à la fois une solution de protection dans le cadre d'une identité musulmane partagée et un débouché économique. L'intégration à l'Empire n'est ainsi pas uniquement un acte militaire. Elle est surtout le résultat d'une négociation, dont les termes sont l'objet de la rédaction de chartes détaillant les droits et devoirs des nouvelles provinces. Les ports de Méditerranée septentrionale, mais aussi d'autres lieux de l'Empire, deviennent rapidement le refuge de populations persécutées en Europe chrétienne. Le cas de l'Égypte, qui est

intégrée à l'Empire en 1517, répond partiellement à d'autres logiques géopolitiques. Mais le mécanisme est comparable, avec la rédaction de chartes locales détaillant les droits acquis à la période mamelouke. Le *kannunname* d'Égypte, ce canon, ou code, ou charte ottomane, servant de fondement juridique à la mise en place de ce qui deviendra l'ancien régime impérial dans les provinces, valide le droit de pétitionner devant le sultan pour les sujets et les corps constitués, reconnaît justement la personnalité juridique de ces corps constitués, communautés confessionnelles ou professionnelles, valide et sert de trace opposable pour des siècles devant la justice et l'administration, les avantages acquis et les privilèges reconnus, et présente le compromis fiscal négocié. Ce modèle négocié pour l'Égypte est pris pour modèle, et surtout base de la négociation avec les élites locales, pour la rédaction des *kannunname* d'Afrique du Nord, province par province. Alger est intégrée au domaine impérial dès 1516. S'ensuivent plusieurs décennies d'affrontement de l'Empire avec la flotte de Charles Quint pour le contrôle effectif de la ville. Au plan local, les factions de notables s'organisent et font appel au corsaire ottoman Barberousse, qui agit pour le compte de l'Empire en Méditerranée occidentale. Malgré le siège par l'Espagne en 1541, la ville et sa province sont pleinement intégrées à l'Empire à partir de cette période. La Tripolitaine est intégrée entre 1551 et 1553, la Cyrénaïque y est progressivement rattachée par l'Empire. Tunis est intégrée comme province en 1574, après plusieurs décennies de changements de souveraineté dans le contexte de l'affrontement entre Ottomans et Espagne. Les éléments déterminants au plan local dans ce combat sont l'héritage de la dynastie hafside soutenue par l'Espagne et le rôle des corsaires œuvrant pour l'Empire ottoman. Dans chaque province, les rapports avec les dynasties locales sont gérés de manière à la fois pragmatique et codifiée, au sens de donnant lieu à rédaction d'un code. Par exemple, la construction de la souveraineté beylicale se fait dans ce cadre¹⁰.

7 En revanche, Oran demeure sous domination espagnole jusqu'en 1708, puis de nouveau entre 1732 et 1792. Ceci explique d'ailleurs que de nombreux juifs de cette ville soient contraints, au gré de l'extension aux possessions méridionales des mesures discriminatoires espagnoles, de trouver refuge à Alger.

8 La dimension impériale ottomane en Afrique ne se limite cependant pas à son aspect côtier, et ne peut être résumée uniquement sous le jour d'une chronologie militaire et navale impliquant corsaires et dynastes. L'intérieur de l'Afrique du Nord, autour du réseau commercial des villes caravanières est l'objet d'une intégration impériale forte¹¹. Le Sahara ottoman est ainsi intégré selon les routes du commerce. Dans chaque ville ou oasis, les notables locaux négocient également les modalités de l'impérialité locale, entre autonomie de gestion, taxation et impératifs de défense. La sphère impériale est aussi faite de mouvements, de mariages et d'accords commerciaux. L'Empire protège les routes caravanières de l'Afrique à l'Inde, ainsi que les chemins du pèlerinage de Jérusalem et de La Mecque. Le Fezzan est ainsi intégré à l'Empire de cette manière, et Ghadamès devient une ville clé du Sud ottoman¹².

9 Le Maroc est quant à lui constamment présenté dans l'historiographie comme n'ayant pas eu d'histoire ottomane. S'il est certain que cet espace n'a pas connu le même type d'intégration impériale que les diverses provinces évoquées ci-dessus, l'affirmation d'une totale extranéité à la sphère impériale semble cependant quelque peu hâtive. Les archives centrales de l'Empire à Istanbul présentent en effet, entre le XVI^e et le début du XIX^e siècle, de nombreuses relations qui semblent aller bien au-delà du simple voisinage. En témoignent les dossiers consacrés à la ville de Fès. La nature de ces relations reste à explorer pour être tout à fait affirmative, mais il semble bien qu'il y ait là une piste de relativisation du discours colonial européen qui s'est ensuite imposé, présentant le Maroc comme fondamentalement extérieur au domaine impérial ottoman. L'hypothèse à tester est celle d'un rattachement négocié sur la base d'une forte autonomie, ne comportant que peu de clauses militaires, mais avec des dispositions commerciales et douanières. Cela n'est pas très éloigné d'autres modalités de rattachement pratiquées par l'Empire en Afrique du Nord, pourtant de nature éminemment ottomane.

L'ancien régime impérial ottoman en Afrique

10 Durant l'âge de l'ancien régime ottoman, c'est-à-dire entre le XVII^e et le milieu du XIX^e siècle, les rapports entre l'Empire et les provinces d'Afrique du Nord étaient régis par des principes

à la fois d'intégration et d'autonomie. Ces principes n'excluaient pas la présence à la tête des provinces de dynasties locales¹³. L'historiographie européenne a eu tendance à spéculer sur cette caractéristique pour minimiser l'aspect d'intégration impériale. Mais celui-ci n'était pas moins fort. En témoigne la place des archives relatives à l'administration de ces provinces dans les dépôts ottomans. Même les archives européennes, comme celles de la chambre de commerce de Marseille, pour ce qui concerne les XVII^e et XVIII^e siècles, montrent clairement la répartition des compétences entre le local et l'impérial. Les rapports entre les dynasties locales et la Porte étaient régis à la fois par des règles de suzeraineté sans cesse rappelées et réinterprétées sur la base des codes initiaux, et par un grand pragmatisme exprimé au travers d'une abondante communication épistolaire, ainsi que par le système pétitionnaire¹⁴. L'Empire déléguait aussi aux notabilités urbaines une part importante de l'administration : fiscalité locale, gouvernement urbain dans un système de municipalités d'ancien régime où siégeaient les principales familles et les représentants des communautés confessionnelles non musulmanes, ordre public à l'échelle des quartiers. L'ordre impérial ottoman n'était pas fait que de la présence d'un gouverneur et d'une garnison dans la ville ou de l'insertion dans la société urbaine des castes impériales comme celle des janissaires¹⁵. Il y avait certes partout dans l'Empire des préposés à l'administration fiscale. La définition de la nature, de l'assiette et du mode de prélèvement des impôts faisait même partie des moments fondamentaux de définition de l'appartenance impériale des provinces, villes et contrées¹⁶. Mais la sphère impériale était aussi éminemment locale : elle était faite de toutes les délégations de compétences données aux élites urbaines, surtout marchandes, pour gérer les affaires de l'Empire¹⁷. Elle était faite aussi d'une connivence établie autour de l'aspect multiculturel de l'Empire. Il ne faut en effet pas voir la présence ottomane dans les villes d'Afrique du Nord comme une présence turque. Même si le mot « turc » est souvent utilisé dans les sources européennes, il recouvre une réalité bien plus complexe. Souvent, un gouverneur vu comme turc pouvait ainsi être en fait albanais, serbe, géorgien, arménien, kurde ou grec¹⁸. La conversion à l'islam n'effaçait pas toutes les dimensions de l'identité et ces personnages, comme la plupart des Ottomans, avaient une culture plurielle et parlaient diverses langues.

11 À l'inverse, de nombreux membres des élites marchandes et de la noblesse urbaine maghrébine ont exercé des charges impériales dans d'autres régions, d'Istanbul aux Balkans et d'Alep à Jeddah. Certains ont ainsi été cadis (juges), d'autres gouverneurs, d'autres responsables de la douane ou de l'armée. Il y avait ainsi dans la circulation des fonctionnaires impériaux une dimension interculturelle très forte, qui renforçait le sentiment d'appartenance impériale. Non seulement les Maghrébins n'étaient pas gouvernés uniquement par des Turcs, mais ils participaient à différentes échelles à la gouvernance de leurs propres villes et contrées, ou encore ailleurs à l'administration de l'Empire. Dans de nombreuses villes, les intermariages ont produit des populations mixtes, comme les Kouloughlis d'Alger, de Tunis et de Tripoli. La dynastie locale tripolitaine des Qaramanli était originaire de la mer Noire. Un janissaire ottoman l'avait établie en 1711. Quant aux villes nord-africaines pendant la période ottomane, elles ont été l'objet de programmes d'urbanisme cohérents, reflétant l'alliance négociée au sein d'une sphère impériale intégratrice entre les élites locales et Istanbul¹⁹.

La réforme de l'Empire à l'heure des appétits coloniaux européens

12 Avec l'occupation française de l'Égypte en 1798, l'Empire ottoman est contraint de profondément repenser sa présence sur le continent africain. Au cours des premières décennies du XIX^e siècle ensuite, les puissances européennes, France et Grande-Bretagne essentiellement, changent la nature de leurs réseaux consulaires ainsi que celle de la « protection », ce statut juridique dérivé des capitulations de l'ère moderne soustrayant des membres de communautés non musulmanes le plus souvent à la fiscalité et aux tribunaux impériaux, pour tisser des réseaux de clientèle dans les villes de l'Empire. L'Afrique du Nord n'est pas épargnée par cette logique, avec particulièrement l'action des consuls français et britanniques successifs en Tunisie. L'évolution de la nature de l'économie de course change aussi profondément la donne

dans l'Occident ottoman. Les dynasties locales sont contraintes d'abandonner cette pratique, jusque-là codifiée dans le cadre de l'ancien régime. Les puissances européennes profitent de ce moment pour asseoir leur influence auprès de ces dynasties. L'occupation française d'Alger en 1830, puis la guerre de conquête de la province algérienne, qui dure plus de vingt ans et n'a au fond jamais vraiment cessé, puisque la chronologie des expéditions militaires coloniales de répression de soulèvements de nature diverse est presque continue de 1830 à 1961, contraint aussi l'Empire à réagir. Le soutien à la résistance algérienne n'en est qu'un aspect. Il y a aussi le congédiement de la dynastie locale des Qaramanli en Tripolitaine en 1835, pour revenir à une administration impériale de type plus direct, ainsi que les efforts de reprise de contrôle de la province tunisienne, alors aux mains de la dynastie husaynite.

13 Dans le Sud, à partir du milieu des années 1830 aussi, face à la menace posée par l'occupation française de l'Algérie ottomane et face à la présence de plus en plus active d'espions et agents européens, tissant des réseaux de clientélisme avec des marchands locaux, l'Empire ottoman s'attache à réaffirmer la dimension d'appartenance impériale des cités caravanières. Non seulement la présence militaire est renforcée, mais surtout les liens avec les élites locales sont renégociés. Ghadamès devient ainsi une ville rempart contre les convoitises européennes. En 1843, l'Empire ottoman y réforme l'administration. Mais les décennies suivantes sont celles d'une avancée de la colonisation européenne. Avec la colonisation française de la Tunisie en 1881, Ghadamès devient un bastion ottoman isolé. Les réseaux commerciaux, qui ne connaissaient pas sous l'Empire ottoman le type de frontière que la vision coloniale impose, sont alors mis à mal. Au cours des dernières années et des derniers mois avant la perte des provinces libyennes par les Ottomans, au moment de l'occupation italienne de 1911-1912, l'agent (et géologue) français Léon Pérevinquière, en liaison avec le colonel Foucher, tente d'étendre les positions coloniales françaises dans la région, face d'abord aux derniers représentants ottomans, puis face aux occupants italiens²⁰.

14 D'une manière générale, les réformes impériales ottomanes (*tanzimat*) de la seconde moitié du XIX^e siècle sont à interpréter comme une tentative de repousser l'emprise croissante des puissances européennes sur la région, par la renégociation des caractères de l'impérialité ottomane avec les élites locales. Afin de tenter de détisser les réseaux du clientélisme européen, qui s'appuient sur les traditionnelles factions urbaines jusque-là gérées par l'Empire dans le cadre des municipalités d'ancien régime, les autorités impériales réforment le système municipal et créent dans les années 1850, de Tunis à Tripoli et Benghazi, des municipalités de type moderne, dotées de services techniques avancés, d'ingénieurs, d'éducateurs et de médecins²¹. Ces réformes sont aussi appliquées à la fin du siècle dans le Sud. En échange d'une réaffirmation de leur engagement impérial ottoman, les membres de l'élite locale sont bénéficiaires d'une nouvelle délégation de compétences dans ce cadre.

15 La réforme de l'État local, qui a lieu à la même période, est aussi à analyser sous un jour ottoman. De l'Égypte de Mohammed Ali²² à la Tunisie de Khayreddine²³, des personnages que l'historiographie nationale a eu tendance à détacher du cadre impérial ottoman avaient en fait une stature ottomane tout à fait claire. Leur parcours personnel et leur identité l'illustrent parfaitement, de même que l'action qu'ils ont menée. Dans le cadre d'une réforme de l'autonomie locale concédée dans un cadre hérité de l'ancien régime, ils appliquaient un programme de modernisation étatique typiquement ottoman, dans un contexte de tentative de sauvetage des provinces africaines face à la menace de la colonisation.

Conclusion

16 Du XVI^e siècle au début du XX^e siècle selon les lieux, l'idée d'un empire était ainsi profondément ancrée dans les pratiques sociales et institutionnelles de l'Afrique du Nord. L'appartenance ottomane, comme en témoignent les millions de pétitions conservées dans les archives centrales de l'Empire, était vécue par différentes couches de la population de différentes manières. Mais toutes partageaient le sentiment d'une sphère commune qui n'était pas extérieure en soi aux sociétés locales, mais bien intimement liée à elles. Face à l'avancée coloniale, les pétitions issues d'Afrique du Nord prennent d'ailleurs un ton poignant, avec la demande des notables de toutes confessions d'être défendus par l'Empire contre cette avancée,

comme le prévoyait le pacte d'impérialité codifié dans l'ancien régime. L'Empire n'a pas toujours pu répondre militairement, ni n'a toujours eu les bonnes réponses en matière de réforme au bon moment. En Tunisie par exemple, les rets du clientélisme avaient déjà rendu la situation sans doute irrécupérable pour l'Empire ottoman²⁴. Mais la forme d'empire imposée par la colonisation n'est en rien la continuation de la situation d'impérialité en vigueur sous les Ottomans. Seul le nom est commun, et encore, puisque la théorisation française de la situation impériale coloniale est complexe. L'empire colonial est en tout cas un empire de la négation de la participation des populations locales à la sphère impériale. Il leur est imposé par la force et la domination. Au plan des prérogatives de l'État, celles-ci nient largement la dimension de coconstruction qui était en vigueur sous l'Empire ottoman. Au plan urbain, les municipalités coloniales sont la négation même de ce qu'étaient les municipalités ottomanes d'ancien régime et les municipalités ottomanes réformées. Elles excluent dans presque toutes les situations nord-africaines toute participation des populations locales à la gouvernance urbaine. Quant à la population des anciennes provinces ottomanes occupées, quels que soient les régimes juridiques de la colonisation, elle est confinée dans un statut que le seul emploi du terme d'indigènes suffit à qualifier.

17 L'empire colonial, ainsi, se construit dans une logique tout à fait différente de celle qui a présidé pendant plus de trois siècles à la définition progressive de l'impérialité ottomane. Seule une vision de cette dernière qui puisse déconstruire les biais interprétatifs introduits par l'historiographie coloniale est susceptible de permettre une lecture nouvelle, aussi bien de ce que veut dire la notion d'empire que des fondements même de la domination coloniale.

Notes

1 *Annales. Histoire, sciences sociales*, 2008, 63-3.

2 Voir Heath Lowry, *The Nature of the Early Ottoman State*, Albany, State University of New-York Press, 2003, 197 p. Voir aussi Karen Barkey, *Bandits and Bureaucrats : The Ottoman Route to State Centralization*, Ithaca, Cornell University Press, 1994, 282 p. et Klaus Kreiser, *Der Osmanische Staat, 1300-1922*, Oldenburg, 2008, 262 p.

3 Sur ces points, voir Nora Lafi, « Diversity and the Nature of the Ottoman Empire », dans Steven Vertovec (dir.), *Routledge International Handbook of Diversity Studies*, London, Routledge, 2014, p. 125-131.

4 Karen Barkey, *Empire of Difference. The Ottomans in Comparative Perspective*, Cambridge University Press, 2008, 342 p.

5 Pour une réflexion sur ces aspects, voir Jean-Frédéric Schaub, « La catégorie "études coloniales" est-elle indispensable ? », *Annales*, 2008-3, p. 625-648.

6 Sur la nature de ce système, Olivier Le Cour Grandmaison, *Coloniser, exterminer. Sur la guerre et l'État colonial*, Paris, Fayard, 2005, 374 p.

7 Sur cette notion, Christoph Herzog et Raoul Motika, « Orientalism 'alla turca' : late 19th/early 20th c. Ottoman Voyages into the Muslim Outback », *Die Welt des Islams*, 2000, 40-2, p. 139-195.

8 Essentiellement : BOA, A.DVN.ŞKT : fonds des pétitions pour l'ancien régime. Şikayet Defterleri. A.DVN.ŞKT, 910h.-1234h. (1504-1819), 38 vol. ; BOA, A.DVN.ŞKT 137.1, 4, 5, 18, 46, 48, 53, 57, 62, 64 et 67. Ainsi que, sur les rapports entre Istanbul et les provinces, le fonds BOA. Mektubi Kalami 1265 VIB « Bâb-ı Âlî Evrak odası sadâret evraki Yil 1265. Pour une réflexion sur les enjeux archivistiques de la recherche ottomaniste, Suraiya Faroqhi, *Approaching Ottoman History. An Introduction to the Sources*, Cambridge University Press, 1999, 262 p., p. 50.

9 Pour une vision de l'expansion ottomane dans le monde arabe, Jane Hathaway, *The Arab Lands under Ottoman Rule (1516-1800)*, Harlow, Pearson, 2008, 319 p. Voir aussi Halil İnalcık (dir.), *An Economic and Social History of the Ottoman Empire*, Cambridge University Press, 1994, 1026 p.

10 Voir Dalenda Larguèche et Julia Clancy-Smith, « The Mahalla : The Origins of Beylical Sovereignty in Ottoman Tunisia during the Early Modern Period », *Journal of North-African Studies*, n° 1, 2001, p. 105-116.

11 Sarah Abrevaya Stein, *Plumes : Ostrich Feather, Jews and a Lost World of Global Commerce*, Yale, Yale University Press, 2008, 256 p.

12 Nora Lafi, « Ghadamès, cité oasis entre Empire ottoman et colonisation », dans Federico Cresti (dir.), *La Libia tra Mediterraneo e mondo islamico*, Florence, Giuffrè, 2006, p. 55-70.

- 13 Voir, par exemple, André Raymond, *Tunis sous les Mouradites. La ville et ses habitants au XVII^e siècle*, Tunis, Cérès, 2006, 338 p.
- 14 Nora Lafi, « Petitions and Accommodating Urban Change in the Ottoman Empire », dans Elisabeth Özdalga, Sait Özervarli and Feryal Tansug (dir.), *Istanbul as Seen from a Distance : Centre and Provinces in the Ottoman Empire*, Istanbul, Swedish Research Institute, 2011, p. 73-82.
- 15 Sur cette catégorie, Godfrey Goodwin, *The Janissaries*, Londres, Saqi, 2013, p. 288.
- 16 Sur ces points, Linda Darling, *Revenue-Raising and Legitimacy. Tax collection and Finance Administration in the Ottoman Empire (1560-1660)*, Leiden, Brill, 1996, 380 p. Voir aussi Suraiya Faroqhi, « Political activity among ottoman tax payers and the problem of Sultanic Legitimation (1570-1650) », *JESHO*, 1992, 35 ; Stanford J. Shaw, *The financial and administrative organisation and development of Ottoman Egypt, 1517-1798*, Princeton, 1962, XXXIII, 451 p. et Myriam Hoexter, « Taxation des corporations professionnelles d'Alger à l'époque turque », *ROMM*, 1983, 36, p. 19-41.
- 17 Sur le cas égyptien, voir par exemple Gabriel Piterberg, « The formation of an Ottoman Egyptian Elite in the 18th Century », *IJME*, 22/3 (1990), p. 275-289. Sur le cas algérien, Tal Shuval, « The Ottoman Algerian Elite and Its Ideology », *International Journal of Middle-East Studies*, 2000, 32-3, p. 323-344.
- 18 Voir Carter Vaughn Findley, *Ottoman Civil Officialdom : a Social History*, Princeton, 1989.
- 19 Pour une illustration de ces mécanismes, Ahmed Saadaoui, *Tunis, ville ottomane. Trois siècles d'urbanisme et d'architecture*, Tunis, CPU, 2001, 472 p.
- 20 Sur ces événements, Léon Pérevinguère, *La Tripolitaine interdite*, Paris, Hachette, 1912, 247 p.
- 21 Nora Lafi (dir.), *Municipalités méditerranéennes. Les réformes urbaines ottomanes au miroir d'une histoire comparée*, Berlin, K. Schwarz, 2005, 325 p. Également, Jens Hanssen, Thomas Philipp, Stefan Weber (dir.), *The Empire in the City : Arab Provincial Capitals in the Late Ottoman Empire*, Beirut, Orient Institute, 2002, 375 p.
- 22 Sur ce personnage et l'interprétation de son identité et de son action, Khaled Fahmi, *All the Pasha's Men : Mehmed Ali, his Army and the Making of Modern Egypt*, Le Caire, American University, 2002, 352 p.
- 23 Voir G.S. Van Krieken, *Khayr al-Dîn et la Tunisie, 1850-1881*, Leyde, Brill, 1976, 322 p. Voir aussi les travaux d'Attila Cetin.
- 24 Sur ce point : Nora Lafi, « Les pouvoirs urbains à Tunis à la fin de l'époque ottomane : la persistance de l'ancien régime », dans Nora Lafi (éd.), *Municipalités méditerranéennes*, Berlin, K. Schwarz, 2005, 373 p., p. 229-251, et Nora Lafi, « Challenging the Ottoman Pax Urbana : Intercommunal Clashed in 1857 Tunis », dans Nelida Fuccaro (éd.), *Violence and the City in the Modern Middle East*, Standford, Standford University Press, 2016.

Pour citer cet article

Référence électronique

Nora Lafi, « L'Empire ottoman en Afrique : perspectives d'histoire critique », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique* [En ligne], 128 | 2015, mis en ligne le 01 juillet 2015, consulté le 09 septembre 2015. URL : <http://chrhc.revues.org/4505>

Référence papier

Nora Lafi, « L'Empire ottoman en Afrique : perspectives d'histoire critique », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 128 | 2015, 59-70.

À propos de l'auteur

Nora Lafi

Zentrum Moderner Orient, Berlin (ZMO-BMBF)

Droits d'auteur

© Tous droits réservés

Résumé

La période ottomane a longtemps été lue, pour ce qui concerne l'Afrique du Nord, comme marquée par une occupation vue comme « turque », ayant précédé d'autres occupations, cette fois de nature coloniale. L'objet de cet article est, autour d'une réflexion sur la nature de l'impérialité ottomane, de proposer une vision critique de ce type de narration. L'accent est particulièrement mis sur la dimension intégrative de la gouvernance impériale, ainsi que sur le pacte d'appartenance impériale entre les élites locales maghrébines et le gouvernement d'Istanbul.

Entrées d'index

Mots-clés : Empire ottoman, gouvernance, impérialité, élites, réforme, Tripolitaine, Cyrénaïque, Égypte

Keywords : Empire ottoman, gouvernance, impérialité, élites, réforme, Tripolitaine, Cyrénaïque, Égypte

Géographie : Afrique, Maghreb, Turquie

Schlagwortindex : Empire ottoman, gouvernance, impérialité, élites, réforme, Tripolitaine, Cyrénaïque, Égypte

Palabras claves : Empire ottoman, gouvernance, impérialité, élites, réforme, Tripolitaine, Cyrénaïque, Égypte